

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

PRESENTS : Mme GUIONIE, M. NOUVEL, Mme TOULOUSE, M. SAHRAOUI, Mme DRIOT, M. MAS, M. ARGELES, Mme BRAIT, M. CHOUIT, M. DRUART, M. ESCARMANT, Mme EYMERIE, M. GINOUX, Mme LOUART, M. MARLEE, Mme MARTI, Mme SELLIER DE BRUGIERE

EXCUSE(E)S : M. BELTRAMI (ayant procuration à B. Brait), Mme DELINEAU (ayant donné procuration à JM Escarmant), Mme LAPALU (ayant donné procuration à G Eymerie), M. LAULHAU (ayant donné procuration à S Sellier de Brugière)

ABSENT(E/S) : M. GOLFIER

M. Serge ARGELES a été élu secrétaire de séance

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021 : transmis précédemment

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, PAR SUITE DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FAURE

Monsieur Pascal Faure ayant démissionné de son poste de Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Conseil Municipal.

Mme BOISSIERES, suivante de liste, nous a fait part de sa décision de renoncer à sa nomination. Monsieur Serge MARLEE, ayant accepté de siéger au Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à son installation en tant que Conseiller Municipal

Il sera proposé au Conseil Municipal de nommer Monsieur Serge MARLEE au poste de représentant de la commune auprès des organismes et établissements suivants :

- | | |
|---|-------------------|
| • CA Collège Elie Faure | DELEGUE TITULAIRE |
| • CA Lycée Professionnel Paul BROCA | DELEGUE TITULAIRE |
| • Conseil d'Ecole Paul BERT | DELEGUE SUPPLEANT |
| • Conseil de Développement du Pays du Grand Bergeracois | DELEGUE SUPPLEANT |
| • Musée | DELEGUE TITULAIRE |

☞ **VOTE A L'UNANIMITE**

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Il est proposé de compléter la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2021 comme suit :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations

☞ **VOTE A L'UNANIMITE**

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

En investissement, il est proposé de réduire de 851 757.80 € les prévisions de recettes d'emprunts dans la mesure où nous avons obtenu des subventions dans le cadre des dossiers que nous avons au titre de la DETR, de la DSIL et auprès du Département de la Gironde. Une dépense et une recette d'ordre de 5 808 euros ont été inscrites afin de prendre en compte la régularisation d'opérations d'amortissement.

Intervention de Mme SELLIER DE BRUGERE : concernant les charges du personnel, pour les 17 000 € que vous nous indiquez dans votre tableau, c'est pour quelle période pour l'année 2021 ? Vous les avez dans les annotations de votre tableau pour les dépenses supplémentaires du personnel

Philippe NOUVEL : c'est sur la période de recrutement du 1^{er} juin au 31 décembre.

Mme SELLIER DE BRUGIERE : cela veut dire que pour l'année prochaine, c'est une somme qui va être reconduite ?

Philippe NOUVEL : les contrats ont été conclus pour une durée d'un an

Mme SELLIER DE BRUGIERE : au niveau du CCAS, cette somme est assez inquiétante, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? car cela veut dire qu'il y a un petit souci au CCAS, qu'il y a des problèmes de remplissage, comment expliquez-vous qu'il y ait un tel besoin ?

Philippe NOUVEL : ce qu'indique la note de synthèse, c'est en fait lié à la pandémie, on a un nombre de résidents qui est moins important que ce qui avait été prévu dans le budget du CCAS et donc il est nécessaire de mettre en place le paiement des différentes charges de personnel, des charges liées aux fluides et le remboursement du bailleur

Mme SELLIER DE BRUGIERE : cela veut dire que l'on a une baisse de résidents ?

Philippe NOUVEL : tout à fait

Mme SELLIER DE BRUGIERE : elle est conséquente et j'espère que l'on va avoir un remplissage en progression

Philippe NOUVEL : nous le souhaitons aussi

Mme SELLIER DE BRUGIERE : nous ne sommes pas là pour discuter du budget le CCAS, ce n'est pas notre idée encore moins de revenir sur l'équilibre qui doit être voté mais effectivement nous ne pouvons qu'être alertés sur ce besoin de trésorerie

Philippe NOUVEL : Ce n'est pas un besoin de trésorerie mais c'est un besoin au niveau de l'équilibre budgétaire pour que les comptes de gestion soient en équilibre en fin d'année. La rigueur budgétaire nous y oblige.

Mme SELLIER DE BRUGIERE : il faut espérer que nous n'ayons pas une reconduction sur l'année prochaine car cela serait inquiétant

Mme le Maire : nous avons 4 admissions ce mois-ci. Nous y travaillons, c'est vraiment le sujet

Mme SELLIER DE BRUGIERE : je n'en doute pas

Mme le Maire : en effet tous les établissements ont le même souci, il est vrai qu'au niveau de la pandémie, beaucoup de résidents ont souffert d'isolement et par conséquent, certains sont repartis chez eux

Nous différons le plus possible l'entrée en institution ou en établissement et de toute façon, il est vrai qu'aujourd'hui, il y a vraiment une volonté d'un fort accompagnement au maintien à domicile, solution qui retient la préférence de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Mme SELLIER DE BRUGIERE : nous sommes liés par une convention d'équilibre et à partir de là, il y a cet aspect humain et contextuel qui est là, nous ne pouvons que le souhaiter

Mme le Maire : la communication a été retravaillée ainsi que les partenariats. Mme Toulouse et M. Escarmant peuvent en parler c'est un sujet sur lequel ils s'emploient quotidiennement

Brigitte TOULOUSE : effectivement, le maintien à domicile, etc.... je confirme tout ce que vient de dire Mme le Maire. Nous attendons 4 entrées pour le mois de septembre

Mme SELLIER DE BRUGIERE : nous espérons que c'est une mauvaise parenthèse tant humaine que financière

Philippe NOUVEL : juste un élément supplémentaire, il est vrai que lors de notre installation en juin 2020, nous avons déjà constaté ces difficultés liées au manque de trésorerie du CCAS, au paiement des loyers du bailleur social. Je pense que c'est une problématique que nous constatons depuis quelques années

Mme SELLIER DE BRUGIERE : c'était juste une inquiétude que l'on peut avoir

Mme le Maire : mais qui n'est pas nouvelle

Mme SELLIER DE BRUGIERE : c'est certain

Philippe NOUVEL : y a-t-il d'autres questions ? Vous aviez d'autres questions ?

Mme SELLIER DE BRUGIERE : non c'était les 2 points

33402 Code INSEE	Commune de STE FOY LA GRANDE Budget PRINCIPAL	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	36 699.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	36 699.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	28 351.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	28 351.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657362 : CCAS	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7468 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 950.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 950.00 €
Total FONCTIONNEMENT	65 050.00 €	67 000.00 €	0.00 €	1 950.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-1321-189 : VOIRIE DIVERSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 137.80 €
R-1321-196 : BATIMENTS SCOLAIRES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	833 770.00 €
R-1323-196 : BATIMENTS SCOLAIRES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 250.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	861 157.80 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	861 157.80 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	861 157.80 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	5 808.00 €	0.00 €	0.00 €
R-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 808.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 808.00 €	0.00 €	5 808.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 808.00 €	861 157.80 €	866 965.80 €
Total Général		7 758.00 €		7 758.00 €

En fonctionnement, les crédits de dépenses ont été réduits de 65 050 € : 36 699 € suite à la non-reconduction du contrat de service relatif au nettoyage des bâtiments communaux et 28 351 € sur la ligne des dépenses imprévues. Cette diminution de crédits permet l'inscription de crédits de dépenses supplémentaires au titre des charges de personnels afin d'assurer le paiement des personnes recrutées dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence et d'augmenter la subvention au CCAS de 50 000 € afin d'assurer le paiement des loyers au bailleurs. Cette subvention supplémentaire est justifiée par la baisse du nombre de résidents et donc de recettes de service. Le financement de ces dépenses est complété par une recette supplémentaire de 1 950 € au chapitre 74.

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

CREATIONS D'EMPLOIS

Un certain nombre d'agents ont été proposés au titre de l'avancement de grade et à la promotion interne. Il s'agit de créer les emplois afin de permettre leur nomination.

C'est ainsi que nous proposons la création :

- d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps incomplet (31H 30)
- d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à temps complet
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ème} classe à temps complet

- d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ème} classe à temps complet
- d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ème} classe à temps incomplet (31H30)
- d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ème} classe à temps complet

🗳️ **VOTE A L'UNANIMITE**

CAMPUS CONNECTE DU PAYS FOYEN 2021

Marc SAHRAOUI : dans le respect du code de déontologie et en tant qu'ancien administrateur de Cœur de Bastide, je demande l'autorisation de ne pas participer au vote

Catherine DRIOT : et moi de même

Mme le Maire : d'accord on note dans le PV, M. SAHRAOUI et Mme DRIOT ne prendront pas part au vote

Par délibération en date du 19 mai 2021, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de l'action "Territoire d'Innovation Pédagogique" du Programme d'Investissement d'Avenir, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour mémoire, l'objectif de l'action est de faciliter la poursuite des études supérieures pour 10 à 20 étudiants par an et de permettre l'intégration d'un cursus universitaire à un public "empêché", en rendant possible l'inscription en 1^{re} année tout en l'accompagnement localement.

Si la ville de Sainte Foy la Grande est porteuse du projet, elle s'appuie sur un partenariat avec, d'une part, l'association "Cœur de Bastide" et d'autre part, l'Université de Bordeaux.

Il s'agit sur cette question du Campus Connecté du Pays Foyen de :

1/ PRENDRE une délibération autorisant Mme le Maire à signer la Convention de Financement :

- a. définissant les conditions de versement de la subvention versée par la Caisse des Dépôts et Consignations
- b. organisant les modalités de suivi du projet
- c. définissant les engagements et obligations des parties, dans le cadre du soutien de l'action du PIA au projet et les modalités de mise en œuvre du financement

2/ SIGNER un accord de partenariat avec les structures associées, à savoir l'Association "Cœur de Bastide" et l'Université de Bordeaux. Ce document est destiné :

- d. à déterminer l'objet de l'accord et fixer les engagements généraux, techniques, juridiques et financiers des partenaires de l'action
- e. organiser la gouvernance et le suivi

□ CONVENTION DE FINANCEMENT

🗳️ **VOTE A L'UNANIMITE**

□ ACCORD DE PARTENARIAT

🗳️ **VOTE A L'UNANIMITE**

□ CONVENTION DE REVERSEMENTS AVEC L'UNIVERSITE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION "CŒUR DE BASTIDE"

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DEJEUNERS"

Depuis plusieurs années la commune adhère au dispositif "Petits Déjeuners" mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire propose de poursuivre ce partenariat au travers d'une nouvelle convention pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle convention et d'autoriser Mme le Maire la signer.

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLIE DU LIBOURNAIS

Dans le cadre des "Mises en situations professionnelles des participant(es) du PLIE du Libournais" une convention de partenariat nous est proposée visant à formaliser la collaboration de travail autour des publics concernés afin de favoriser les conditions de montée en compétences et le retour à l'emploi durable du public.

La commune emploie un certain nombre de personnes dans le cadre du dispositif "Parcours-Emploi-Compétences". A ce titre, il y a un intérêt certain pour elle à signer cette convention. L'avis du Conseil Municipal est requis sur cette question ainsi que pour autoriser Mme le Maire à signer la convention.

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL : CONVENTION CADRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de matériel aux associations. De nombreuses associations nous sollicitent régulièrement et dans le cadre d'un suivi efficace et une responsabilisation des associations, il est utile de figer les conditions dans lesquelles les matériels sont mis à disposition.

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE GIRONDE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association des Maires Ruraux. Le montant de l'adhésion est de 110 euros par an. Mme le Maire présente le rôle de l'association

Mme BRAIT : ce n'est pas 3 500 habitants ?

Mme le Maire : maintenant c'est 5 000 habitants. La Gironde est en expérimentation

Mme BRAIT : est-ce que la commune adhère à l'association des Maires de Gironde ?

Mme le Maire : c'est de fait. Je ne pense pas que ce soit une adhésion. Je siège au Conseil d'Administration, je me renseignerai.

Mme BRAIT : pour l'association des Maires Ruraux, y-a-t-il le volet concernant la formation des élus ?

Mme le Maire : non. Je n'ai plus souvenir si nous payons une adhésion ou pas ou participation. De toute façon, les formations de l'association des Maires de Gironde ou de France sont payantes. Hormis l'adhésion pour les Maires Ruraux, ils se complètent. C'est un travail complémentaire qui permet de zoomer sur les difficultés des communes de la ruralité

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

CONTRAT DE COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D'ŒUVRES PROTEGEES

L'utilisation d'articles de presse, les photocopies de revues professionnelles par les services municipaux ou de livres par les usagers de la Médiathèque sont protégées par le Code de la Propriété Intellectuelle. Le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie propose la signature d'un contrat en fonction du nombre d'élus et d'agents concernés. Le montant de la redevance annuelle sera de 150 € HT

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

VENTE DE LA BALAYEUSE APPLEID 414 RS

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

VENTE GOUPIL

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTON DE TOITURE DU BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

↳ **VOTE A L'UNANIMITE**

Mme SELLIER DE BRUGIERE : est-ce que cela prend en charge la toiture du logement ?

Mme le Maire : oui c'est la partie logement,

Mme SELLIER DE BRUGIERE : est-ce sur un exercice ?

Mme le Maire : oui la toiture va être réhabilitée il est vraiment urgent d'intervenir

POUR INFORMATION DU CONSEIL

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE : COMPTE-RENDU AU 31/12/2020

→ présentation du rapport par M. SAHRAOUI

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

→ présentation du rapport par M. SAHRAOUI

USTOM : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

→ Présentation du rapport 2020 par M. MAS. Le rapport est disponible et consultable en mairie
Sur le prix et la qualité du Service Public de la gestion des déchets

Validé en Comité Syndical le 2 juin 2021, il a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de la collecte et traitement des déchets

Le contenu de ce rapport est tenu à la disposition du public en mairie et sur le site internet de l'USTOM : www.ustom.fr

Il évoque en substance :

Les efforts qui restent à accomplir pour convaincre les usagers à améliorer le geste de tri, produire moins de déchets, éviter le gaspillage, donner et réparer plutôt que de jeter...

Les défis qui se présentent à la nouvelle gouvernance en poste depuis le 7 septembre 2020, sont nombreux : ils sont liés à une situation financière très difficile, que des décisions exogènes auraient aggravée si nous avions laissé faire ; à des objectifs environnementaux élevés, fixés par différentes lois ; à la position dominante de VEOLIA qui a majoré son coût de traitement des ordures ménagères de 50 % à compter de 2021, majorant de plus de 500 000 € sa facturation par rapport à 2020 ; à l'abandon de l'Etat et de la Région ; à l'augmentation à l'aveugle de la TGAP (taxe Générale sur les Activités Polluantes 18 € la tonne en 2018, 65 € en 2025). L'impact global sur les comptes de l'USTOM a été évalué à + 846 000 € par an à l'horizon 2025.

Ces enjeux environnementaux forts, encadrés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, la loi AGEC de 2020, qui définissent des objectifs importants de réduction des déchets, s'imposent à nous, avec notamment, la mise en œuvre de la gestion de proximité des biodéchets avant le 31 décembre 2023.

Ces différents facteurs, externes à l'USTOM, nous imposent de travailler différemment pour maîtriser les coûts. Une étude d'optimisation et de rationalisation des services s'est engagée début 2021.

Les principales actions : Renouvellement et lancement de 13 marchés, Annulation du permis de construire à Saint-Magne-de-Castillon, Lancement des extensions de consignes de tri, Poursuite du travail sur le futur schéma de collecte, Poursuite des investissements pour l'amélioration et la mise aux normes des déchèteries, Participation aux projets de compostage des communes et des écoles, Soutien à la création de jardin partagé, Un nouveau mode de règlement : le prélèvement en 4 fois...

C'est une évolution nécessaire pour modifier l'image de l'USTOM et faire progresser le service rendu à l'utilisateur

Collectes et tonnages : 170 kg/hab/an, à noter un important effort est à faire en ce qui concerne la commune de Sainte Foy la Grande la moins bonne élève. Je compte beaucoup sur le PAP du tri que nous venons de mettre en place.

Collecte en porte à porte par COVED : 443 737 levées totales des bacs d'ordures ménagères
Acheminement quai de transfert à Massugas : en 2020, 11 305 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit une diminution de 36.70 % rapport à 2011

En 2019, l'éco-organisme Citéo a émis un appel à projet pour accompagner les collectivités dans la mise en place de l'extension des consignes de tri. L'USTOM a répondu et a été retenue. Ainsi, au 1er mars 2020, le syndicat est la 1ère collectivité de Gironde à avoir facilité le tri pour ses habitants.

Sensibilisation et prévention : Lancement d'une étude sur la gestion de proximité des biodéchets ; Rappel, plus de 80 % de ces déchets sont recyclables s'ils sont jetés dans le bon bac

Mme SELLIER DE BRUGIERE : est-ce que vous avez pu chiffrer la distribution des bacs jaunes, combien cela représente-t-il ? Combien de bacs vont être distribués et combien seront à distribuer ?

François MAS : nous avons distribué à peu près 700 bacs jaunes. Nous rencontrons des difficultés avec les logements collectifs pour lesquels le tri des déchets est difficile

Mme le Maire : Il y a également une problématique de stockage dans les résidences

Mme SELLIER DE BRUGIERE : Il faut trouver des emplacements pour les entreposer

François MAS : Pour les personnes qui n'ont pas beaucoup de place, ils ont la possibilité de demander des poches et c'est une solution qui a été adoptée par 140 foyers

Mme le Maire : Nous sommes déjà à peu près à 800 foyers sur Ste Foy la Grande

François MAS : Nous n'en sommes pas loin

Mme le Maire : Par contre, il nous faut encore travailler avec les bailleurs sociaux dans les résidences

Mme SELLIER DE BRUGIERE : Il est difficile d'identifier les changements de propriétaires ou de locataires qui ne complètent pas les déclarations et qui ne sont pas toujours faites auprès de l'USTOM. Or, à Ste Foy, nous avons une rotation importante de locataires

François MAS : Concernant ce point précis, l'agent d'accueil de la mairie qui est chargé du dossier de l'USTOM sensibilise les nouveaux arrivants à la gestion des déchets. Il est également nécessaire pour les personnes qui quittent Ste Foy de signaler leur départ

Mme le Maire : nous sommes partenaires mais la question qui est posée est : quelles sont les actions menées par l'USTOM pour améliorer la situation ?

François MAS : Nous avons énormément travaillé sur le site internet avec M. MIQUEU, qui est vice-président en charge de la communication. Tout le site a été transformé. Il est très dynamique, facile d'accès et si l'on cherche de l'information, l'utilisateur la trouve plus facilement

Mme le Maire : A ce sujet, un livret d'accueil des nouveaux arrivants est en cours de rédaction auquel nous pourrions ajouter cette information.

Il existe déjà une lettre d'information "spéciale environnement" qui renseigne les foyennes et les foyers

François MAS : Nous avons fait beaucoup de travail et avons échangé sur la question du tri avec de nombreuses personnes

QUESTIONS DE L'OPPOSITION

→ Nombre de chômeurs : 309 demandeurs : 207 Hommes / 102 Femmes / 218 Indemnisables / 91 non indemnisables

→ Nombre de domiciliations : 2019 : 13 / 2020 : 19

→ Intentions de la Commune pour le Temple

Mme le Maire : nous avons bien connaissance du dossier du Temple, la toiture est en très mauvais état, comme beaucoup de bâtiments communaux. Nous avons par ailleurs pu le constater à notre arrivée.

C'est le cas également pour la salle Clarisse Brian Reclus et l'Office de Tourisme. Concernant l'école, pour laquelle le problème était très urgent, des travaux d'agrandissement vont débuter en fin d'année.

Concernant le temple, nous avons un estimatif pour la réhabilitation de la toiture entre 130 000 € et 150 000 € HT et nous avons retrouvé un devis de 2014 pour la mise aux normes de l'électricité qui s'élevait à 42 000 € HT

Pour la salle Clarisse Brian Reclus, l'estimation est d'environ de 160 000 € HT. La commune ne peut pas procéder tout de suite à la réparation de la toiture. Par contre, nous travaillons sur ces dossiers pour

mettre en place un plan pluriannuel. Nous allons chercher des subventions pour pouvoir réhabiliter ces bâtiments communaux.

Mme SELLIER DE BRUGIERE : c'est un sujet qui avait été abordé déjà lors de la dernière mandature

Mme le Maire : Nous sommes très soucieux de nos bâtiments communaux

Mme SELLIER DE BRUGIERE : Pouvez-vous nous présenter le Directeur des Services ?

Mme le Maire : Nous avons déjà présenté M. DE SANCTIS, Directeur Général des Services en remplacement. Il sera à nos côtés jusqu'au 30 Septembre.

SEANCE LEVEE A 21 H
